

Écoles, cantine... un service minimum en cas de grève à Terres d'Argentan

La ville d'Argentan et Terres d'Argentan Interco ont souhaité, qu'en cas de grève, un service minimum soit mis en place dans les services Petite enfance, Éducation...



Sur le territoire de Terres d'Argentan, il est prévu d'organiser un service minimum, notamment dans les écoles, en cas de grève.

C'est souvent un casse-tête de faire garder ses enfants en cas de grève dans les écoles, les crèches...

Dans le pays d'Argentan, dans l'Orne, «la ville d'Argentan et Terres d'Argentan Interco ont souhaité mettre en place un protocole d'accord en vue d'organiser un service minimum dans les services Petite enfance, Éducation, cuisine centrale, restauration collective», rapporte Brigitte Gasseau (Sévigny), vice-présidente déléguée à l'administration générale, le mardi 25 juin 2024, en conseil communautaire.

Cela « afin de permettre une continuité d'activité en cas de grève et de répondre aux besoins des familles ».

[Cette école de l'Orne ferme après 20 ans d'existence : une dernière kermesse émouvante](#)

Une organisation des services négociée avec les syndicats

L'élue précise que cela s'est fait « après de multiples négociations avec les organisations syndicales. Elles ont abouti à des modalités d'organisation des services sur la base du volontariat tout en garantissant le droit de grève des agents ».

[Décès d'Andrée Gérard, ancienne directrice d'école à Nécy](#)